

LA CULTURE BANANIÈRE EN SOMALIE

par **F. BIGI**

Docteur en économie agricole, Italie.

Caractères généraux du milieu.

L'emplacement de la culture du bananier en Somalie est étroitement lié à la proximité de deux courants d'eau à débit continu : l'Uebi Scebeli et le Giuba ; bien qu'on trouve parfois de petites plantations de diverses cultures aux endroits où ces fleuves traversent la frontière éthiopienne, la zone de culture industrielle du bananier est toutefois rigoureusement limitée à la partie inférieure du cours de ces fleuves, dans les régions nommées respectivement Benadir et Basso Giuba.

La zone bananière de la région du Benadir est située approximativement à cheval sur le 2^e degré de latitude Nord ; celle de la région du Basso Giuba à cheval sur l'Équateur.

Les conditions climatiques des deux zones ne diffèrent guère dans leurs traits essentiels, à part le volume des pluies qui, comme on le précisera, est un peu plus grand sur le Giuba que sur l'Uebi ; elles s'identifient avec les conditions typiques de la région côtière de la Somalie méridionale caractérisées par les principaux traits suivants : saisons, déterminées par l'alternance des moussons et qu'on classe en :

— saison des grandes pluies, d'avril à juin. Pendant cette période s'effectue la moitié ou les deux tiers des précipitations annuelles ; température et humidité relative élevées ; vents peu nombreux et de direction changeante au début et d'orientation plus stable à l'apparition de la mousson S-SW vers la fin ;

— saison des ondées, de juillet à septembre : précipitations de caractère intermittent, relativement peu importantes ; température moyenne relativement basse ; humidité relative de valeur moyenne ; vents nombreux avec dominance typique de la mousson S-SW ;

— saison des petites pluies, d'octobre à décembre, avec un tiers à un quart des précipitations annuelles ; température et humidité relativement élevées (moins, cependant, en moyenne, que pendant la saison des grandes pluies) ; vents peu nombreux au début puis augmentant progressivement à l'apparition de la mousson N-NE ;

— saison sèche, de janvier à mars : sans précipita-

tions ; températures extrêmes accentuées ; humidité relative assez basse ; régime des vents très accentué avec dominance typique de la mousson N-NE ;

— pluviométrie annuelle d'environ 500 mm sur l'Uebi Scebeli inférieur et d'environ 600 mm sur le Giuba inférieur ;

— température annuelle moyenne d'environ 25°, maxima d'environ 40° et minima d'environ 18° ;

— humidité relative variant entre un maximum de 80 % et un minimum de 55 % ;

— vitesse moyenne du vent : environ de 10 km/h, avec maxima, plutôt exceptionnels, de 20-25 km/h.

En ce qui concerne le bananier, les conditions climatiques de la Somalie sont essentiellement les suivantes :

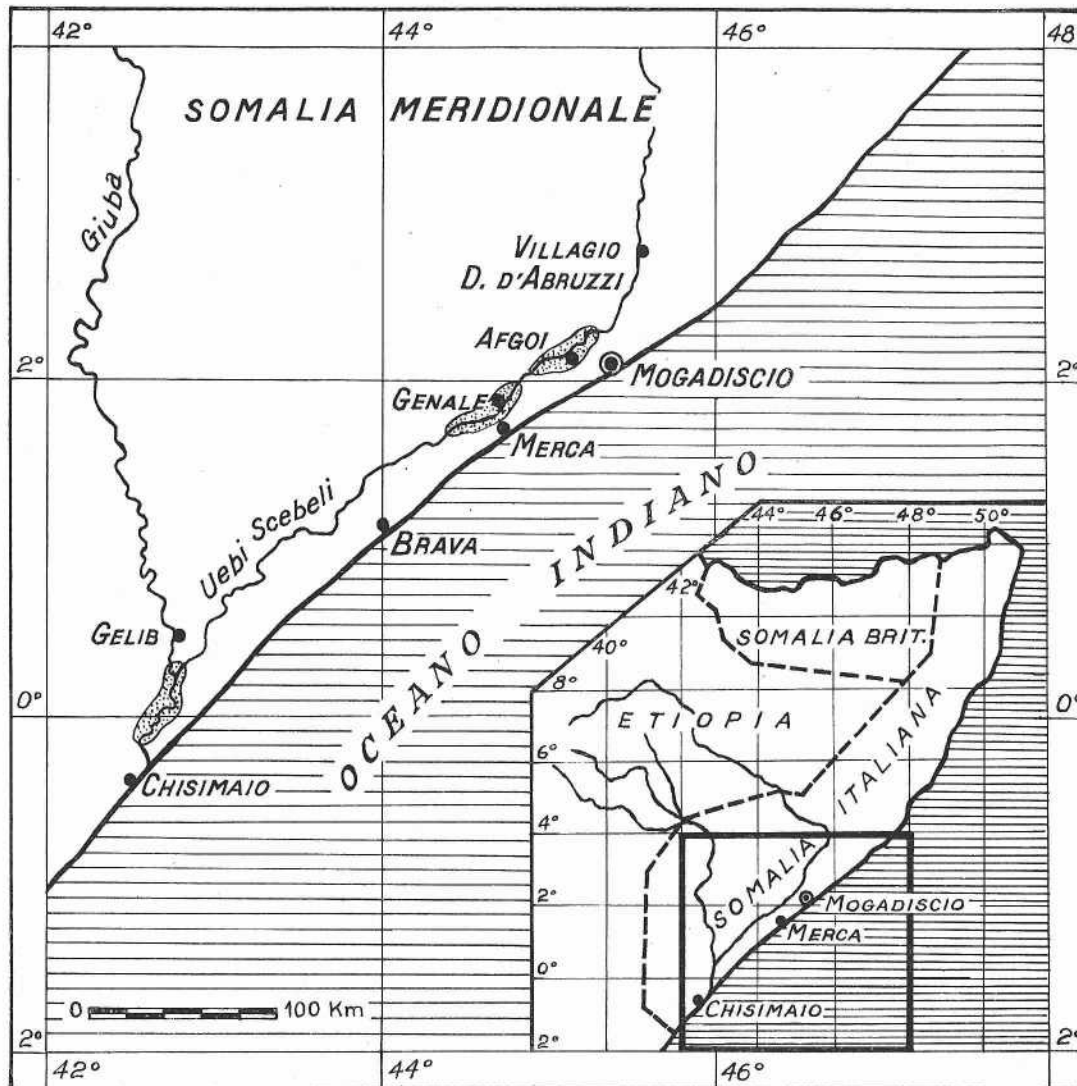
— les pluies sont absolument insuffisantes pour satisfaire les exigences en eau de cette culture qu'il faut irriguer ;

— la température et l'humidité relative créent des conditions de croissance satisfaisantes et relativement homogènes pendant toute l'année ; on observe cependant un certain ralentissement de la croissance par abaissement de la température pendant la période de mi-juillet à mi-septembre ; une diminution analogue observée en février-mars est attribuée à la diminution de l'humidité atmosphérique ;

— l'action du vent, bien que peu intense, exerce, par sa persistance, une influence notable sur les plants de bananiers ; pendant la saison sèche surtout, ces derniers souffrent visiblement de lacération de leurs limbes foliaires.

Les zones de culture bananière sont caractérisées par des terrains très profonds, d'origine alluvionnaire relativement récente et qui, dans les parties les plus proches de la mer, peuvent être plus ou moins mélangés à des formations éolio-marines de la dune côtière. Ces terrains sont surtout argileux ou limono-argileux, totalement privés de squelette mais souvent avec légers apports de sable.

La disposition de ces terrains, dont l'élévation est de quelques dizaines de mètres au-dessus du niveau de la mer est invariablement plate ; selon leur situation et selon leur origine plus ou moins récente, leur couleur peut varier du brun ou du brun rougeâtre



foncé au brun jaunâtre clair et du gris clair au gris noirâtre foncé.

Le pH varie entre 7,5 et 8,5 et est compris le plus fréquemment entre 8 et 8,3 ; la teneur en K_2O assimilable est presque toujours élevée ; celle en $CaCO_3$ assimilable est passable ; celle en P_2O_5 assimilable est très variable mais suffit le plus souvent aux exigences de la culture ; la matière organique est généralement rare (autour de 1,3 %) et l'azote toujours insuffisant.

Le long de l'Uebi surtout, on trouve assez souvent des zones alcalinisées et salées ; une caractéristique générale de tous les terrains, de l'Uebi comme du Giuba, est de manquer totalement de bonne possibilité de drainage.

Il y a deux ans encore, l'irrigation du bananier se faisait totalement avec l'eau des deux fleuves ; l'Uebi présente cependant l'inconvénient de souffrir d'une sécheresse annuelle qui peut durer de un à quatre mois et qui coïncide exactement avec la saison sèche, alors que le Giuba ne reste sec, pendant une période de un à deux mois au maximum, qu'une fois en moyenne tous les douze ans.

Avant de se dessécher, généralement en janvier ou février, le débit de l'Uebi traverse une période d'étiage d'un mois environ et pendant laquelle le débit qui varie en période de maxima autour de $160 m^3/s$ diminue graduellement tandis que la salinité de l'eau ne cesse de croître.

La salinité des eaux de l'Uebi est généralement à son maximum soit les premiers jours précédant le début de la sécheresse, soit les tous premiers jours de la reprise de l'écoulement de l'eau après la fin de la sécheresse ; et cette salinité peut être parfois assez élevée (jusqu'à 0,7 ‰ de chlorures) pour qu'on déconseille l'emploi de cette eau pour l'irrigation.

L'eau du Giuba, par contre, dont le débit maximum peut dépasser 1 000 m³/s ne présente jamais un degré de salinité élevé même pendant les périodes plus ou moins prolongées de l'étiage.

Les régions de culture du bananier sont actuellement au nombre de trois : deux sur l'Uebi, respectivement à Afagoi et à Genale, et une sur le Giuba dans la partie comprise entre Gobuen et Bardera I^{er}.

Près de Genale, l'Uebi est coupé par un barrage ; un réseau de canaux de dérivation, inséré en amont de ce barrage, permet d'irriguer par gravité les terrains de la région du même nom. Dans les régions de colonisation d'Afgoi et du Giuba, les dérivations d'eau se font en élevant les eaux du fleuve par pompage dans chacune des plantations.

Données sur l'origine et l'extension de la culture.

On n'a pas de renseignements exacts sur l'origine des espèces et variétés de bananier qui furent utilisées pour assurer la production des premières exportations du fruit effectuées par le territoire ; on pense qu'elles furent probablement introduites dans le pays par des colons portugais, mais il est certain que les Italiens les trouvèrent déjà en Somalie à leur arrivée.

Les toutes premières tentatives d'exportation furent celles, en 1926, de petites quantités d'une variété de *Musa paradisiaca* dénommée, localement, Zanzibarina. Cette variété, assez peu apte à supporter les vicissitudes du transport, fut utilisée jusqu'en 1930, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'exportation commençât à prendre une certaine importance grâce au remplacement de la banane Zanzibarina par une variété de *Musa nana* dénommée Giuba parce que les colons italiens la trouvèrent d'abord dans des plantations faites par des Africains sur les rives du fleuve de ce nom.

Les premières cultures faites en vue de l'exportation furent faites par la « Società Agricola Italo Somala » à Villagio Duca degli Abruzzi sur l'Uebi Scebeli. Successivement la culture s'étendit dans les autres régions de l'Uebi : Afgoi, Genale et Avai, et, enfin, aussi sur le Giuba.

En 1935 la zone bananière s'étendait dans toutes

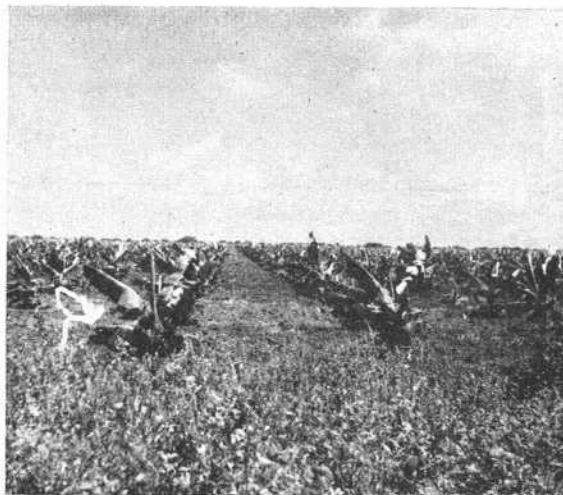


PHOTO 1. — Bananeraie de la variété « Giuba » âgée de 4 mois. Écartement : 4 × 4 m. dans une plantation de Genale.



PHOTO 2. — Bananeraie de la variété « Giuba » âgée de 9 mois. Écartement 2,5 × 2,5 m. dans une plantation de la région de Genale.

les régions indiquées et l'embarquement du fruit avait lieu, respectivement, à Mogadiscio pour les productions de Villagio et d'Afgoi, à Merca, pour les productions de Genale et d'Avai et à Chisimaio pour la production du Giuba.

En 1936, en vue de diminuer les lieux d'embarquement ainsi que les frais de transport, toute la culture bananière de l'Uebi fut concentrée à Genale, ce qui supprima l'embarquement à Modagiscio.

En 1950, avec l'importante reprise de l'exportation

coïncidant avec l'élévation, du territoire Somalien de la part de l'Italie, au rang d'« Administration Fiduciaire », la culture du bananier fut reprise aussi à Afgoi de sorte que les régions de réalisation de cette culture restèrent, depuis cette époque, les trois déjà nommées.

Le graphique 1 indique le développement progressif des plantations de bananiers et des exportations depuis la première année de production importante jusqu'à maintenant.

Comme on voit, l'exportation bananière, commencée de manière appréciable en 1930, augmenta rapidement depuis cette date jusqu'en 1939, pour s'interrompre brusquement en 1940, à cause de la guerre, et reprend ensuite, faiblement sous l'Administration Britannique du territoire de 1947 à 1949, et plus rapidement depuis 1959 sous l'Administration Fiduciaire Italienne.

Pendant les deux périodes distinctes de développement, l'augmentation de l'exportation marqua un progrès constant, sauf lorsque survinrent des événements perturbateurs exceptionnels comme la sécheresse extraordinaire de l'année 1952, la fermeture du canal de Suez en 1956 et 1957, et les effets catastrophiques des inondations en 1961.

Le marché de consommation des bananes somaliennes, à part des exportations relativement récentes et peu importantes vers d'autres destinations et dont on parlera plus loin, a été toujours et exclusivement le marché italien. L'organisation de l'exportation et de la distribution du fruit a subi diverses vicissitudes en passant du circuit privé au circuit étatique. Les diverses entreprises et firmes qui se succédèrent dans cette activité furent les suivantes :



- S. A. B. A. I. (Soc. An. Banane Africa Italiana), 1926.
- C. I. F. E. (Comp. Ital. Frutti Esotici), 1928.
- S. A. N. I. S. (Soc. An. Navigazione Italo Somalia), 1932, avec comme tâche spéciale, le transport.
- S. A. B. I. (Soc. An. Banane Italiana), 1933, avec, comme tâche spéciale, la distribution.
- R. A. M. B. (Regia Azienda Monopolio Banane), 1935.
- S. A. C. A. et S. A. G. (Soc. An. Concessionari Agricoli et Soc. Agricoltori Giuba), 1947, qui firent l'exportation à leur compte avant la reprise de l'activité du « Monopolio ».
- A. M. B. (Azienda Monopolio Banane), 1949.

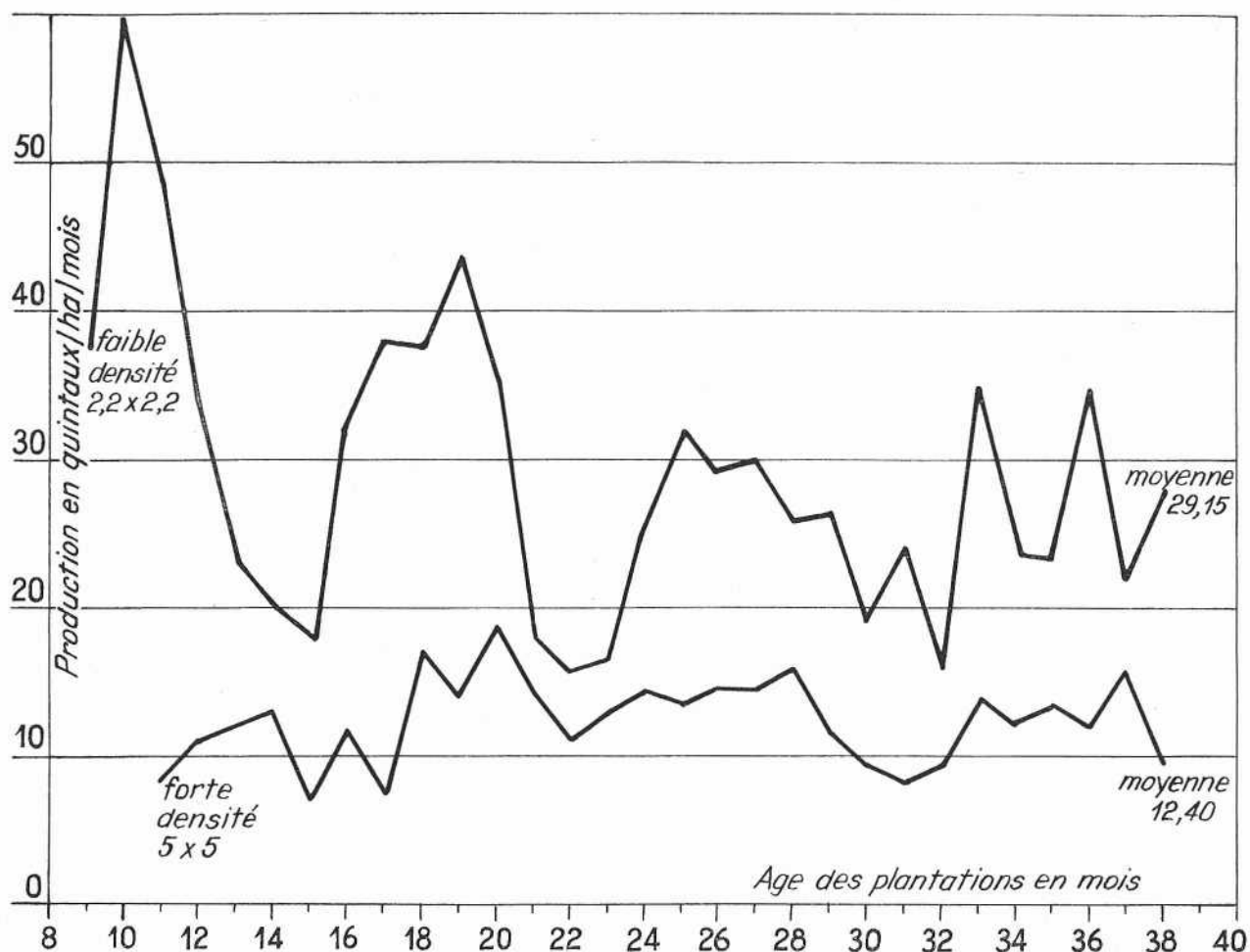
Depuis 1930, l'Italie concédait un traitement de faveur aux importations de bananes somaliennes dont on admettait l'introduction dans le Royaume en exemption douanière et en quantités illimitées ; mais l'intervention décisive et définitive de l'État dans le secteur eut lieu en 1935 avec la création de la R.A.M.B. dans le but de placer sous la même tutelle les intérêts des producteurs et des consommateurs ; la R. A. M. B. a la charge de l'achat, du transport maritime et de la vente des fruits à des grossistes distributeurs autorisés, ainsi que la fixation du prix d'achat à payer aux producteurs, des prix de cession de l'Administration aux grossistes, des grossistes aux détaillants et de ces derniers à la consommation.

A la reprise de l'activité bananière après la guerre les premières exportations furent effectuées, comme déjà mentionné, par les Sociétés de groupement des producteurs jusqu'à ce qu'en 1949 l'A. M. B. reprit les fonctions remplies avant la guerre par le R. A. M. B., avec la seule différence que le R. A. M. B. disposait de sa propre flotte bananière alors que l'A. M. B. affréta les navires disponibles de l'armement libre et que le R. A. M. B. avait sa propre organisation technique en Italie et achetait la production aux conditions F. O. B. alors que l'A. M. B. ne constitua aucune organisation à elle dans le pays de production et acheta les fruits aux conditions « F. O. B. avec poids et agrément C. I. F. ».

Caractéristiques et évolution de la technique culturale.

Il ne semble pas y avoir de doute que le bananier Giuba, variété de l'espèce *Musa nana* Lour. multipliée

PHOTO 3. — Bananeraie de la variété « Giuba ». Écartement 2,5 × 2,5 m dans une plantation de la région de Genale. Age de plantation = 17 mois et 1 mois.



GRAPHIQUE I.

TABEAU I. Extension des plantations et exportations annuelles de bananes.

ANNÉE	EXTENSION DES BANANERAIES (ha)	EXPORTATIONS EFFECTUÉES (qtx poids départ)	ANNÉE	EXTENSION DES BANANERAIES (ha)	EXPORTATION EFFECTUÉES (qtx poids départ)
1930	617 ⁽¹⁾	8 250 ⁽¹⁾	1946	1 300	—
1931	1 245	16 684	1947	1 500	730
1932	2 130	56 483	1948	2 000	14 000
1933	2 614	117 970	1949	2 500	75 000
1934	3 834	128 922	1950	2 800	176 079
1935	3 976	142 334	1951	4 650 ⁽²⁾	251 813 ⁽²⁾
1936	4 000	185 459	1952	5 341	313 895
1937	4 100	226 525	1953	6 439	306 403
1938	4 365	258 500	1954	7 591	433 854
1939	4 637	323 600	1955	8 103	488 986
1940	4 500	195 000	1956	8 800 ⁽³⁾	348 296 ⁽³⁾
1941	2 030	—	1957	8 600	428 594
1942	1 200	—	1958	8 498	559 974
1943	1 000	—	1959	8 500	590 163
1944	1 000	—	1960	7 992 ⁽⁴⁾	769 537 ⁽⁴⁾
1945	1 100	—	1961	7 850	785 381

(1) Chiffres de 1930 à 1950, repris de : « Il problema agricolo della Somalia », par Bigi, Revue « Africa », Rome, 1950.

(2) Chiffres de 1951 à 1955, repris de : « la bananicoltura della Somalia », par G. Rocchetti, Relazioni, e Monografie Agrarie Tropicali et Subtropicali, Florence, 1956, n° 75

(3) Chiffres de 1956 à 1959, repris des Rapports Annuels du Gouvernement Italien au Conseil de Tutelle de l'O. N. U.

(4) Chiffres de 1960 et 1961 fournis par le F. E. B. A. S.



PHOTO 4. — Bananeraie de la variété « Giuba » âgée de 18 mois. Écartement : 4×2 m. dans une plantation de la région de Genale en cours d'irrigation.

en Somalie, descende de la même souche que la Petite Naine de l'Afrique, la Nanica de l'Amérique du Sud, etc., bien que ses caractéristiques présentent des différences, particulièrement en ce qui concerne la forme et la résistance des régimes ainsi que la façon de mûrir et la qualité technologique du fruit, avec la variété de la même espèce multipliée en d'autres pays.

Le plant Giuba a un faux tronc cylindrique, relativement trapu, de hauteur moyenne voisine de 2 m ; feuilles de longueur moyenne, érigées ou subérigées ; régimes de poids variant de 8 à 25 kg (moyenne, selon les saisons, de 13-14 kg) ; rachis relativement mince, composé de 6 à 11 mains de 6 à 12 doigts chacune. Précoce et de résistance passable à la sécheresse.

Développés dans des conditions saisonnières et culturales satisfaisantes, les régimes mûrissent lentement et se conservent bien ; ceux développés dans de mauvaises conditions sont de moins bonne conservation et donnent facilement lieu au degrain.

La peau des fruits est mince et plutôt délicate ; à maturation complète, la pulpe est très sucrée et d'un arôme délicat.

Jusqu'à présent, la culture est irriguée exclusivement par submersion, ce qui suppose une certaine attention dans l'aménagement du sol qui doit être nivelé.

Une fois supprimées les végétations arbustives et broussailleuses éventuelles, le terrain est nivelé selon la pente désirée ; ce travail fait autrefois à la main est réalisé maintenant avec des bulldozers et des niveleuses.

Le nivellement terminé, on fait un labour de 35 à

45 cm de profondeur et l'on complète avec émottage par passages de herse.

La plantation des rejets s'effectue, à la distance voulue, dans des sillons ouverts pour cela et au fond desquels on ménage des petits trous juste suffisants pour recevoir les rejets.

Comme matériel de plantation on n'emploie que des rejets d'un diamètre de 10 à 15 cm au collet et qu'on soumet avant l'emploi à une préparation spéciale, (rabat à 15-20 cm du collet), mais dont le prélèvement a lieu, sans autre critère sélectif spécial dans de vieilles plantations en voie d'épuisement ou abandonnées.

Il y a quelques années encore la densité presque exclusivement appliquée correspondait aux « grands écartements » qui permettaient la circulation de tracteurs de puissance moyenne pour l'exécution mécanique des travaux de sarclage ; les distances prévues étaient de 4×4 m, 5×5 m ou similaires, avec, par conséquent, une densité de 400 à 625 souches par ha.

Exceptionnellement on faisait aussi des plantations de plus grande densité, mais en conservant toujours des distances permettant la circulation des instruments mécaniques au moins dans un sens.

On effectue la première et la seconde irrigation en faisant couler l'eau le long des sillons de plantation ; elles sont donc relativement faibles. Plus tard, on bouche les sillons de plantation et l'on partage le champ en carrés de dimensions diverses, mais généralement de 20 à 25 cm de côté et délimités par de petites digues et des petites rigoles.

Selon les cas, ces petites rigoles sont distantes de 20 à 50 m.

On fait la première irrigation aussitôt les travaux de plantation terminés et les suivantes, en l'absence de pluies, à 20-30 jours d'intervalle selon le type de sol et la saison. On effectue généralement 10 à 11 irrigations par an, à raison de 1 200 à 1 500 m³/ha chacune (non compris les deux premières au cours desquelles on n'applique que des quantités d'eau relativement petites).

Les irrigations stimulant le développement des mauvaises herbes on fait suivre généralement chaque irrigation, aussitôt que l'état du sol le permet, par un sarclage mécanique effectué avec des herse à disques ou avec des sarclouses ; on le complète à la main.

Pendant la saison des pluies, ou lorsque pour une autre raison les sarclages ne peuvent suivre les irrigations, la végétation spontanée se développe beaucoup avec des dégâts manifestes pour la culture.

Dans le système de plantation mentionné on n'effec-

tue pas d'œiléonage complet ; on se contente généralement de laisser tous ou presque tous les rejets qui se développent en limitant les interventions à un certain éclaircissement lorsque la densité des rejets est excessive.

Il y a quelques années seulement peu de cultivateurs avaient recours à la fumure du bananier et ceux qui le faisaient suivaient des principes absolument empiriques.

On n'applique pas toujours de traitements antiparasitaires au bananier à part des modestes et rares interventions contre les cochenilles faites spécialement dans le but d'empêcher l'extension des attaques possibles et particulièrement intenses d'*Aspidiotus destructor* ; la Somalie jouit en effet, à ce point de vue, du rare privilège de ne pas avoir, du moins jusqu'à présent, de maladies ou parasites du bananier pouvant causer des dégâts importants à cette culture.

Le progrès de la technique de la culture bananière somalienne en était à peu près à cet état lorsqu'en 1958 les producteurs locaux, sous les auspices de l'Administration Fiduciaire, organisèrent et effectuèrent une Mission d'étude dans le but de recueillir des renseignements pouvant améliorer les systèmes culturaux et diminuer le coût de production des bananes somaliennes.

La mission visita la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la Colombie et l'Équateur ; elle fit ensuite les recommandations techniques suivantes :

— abandonner le système de plantation à « grand écartement » et adopter à sa place le « petit écartement en carré » avec plantation des rejets aux distances de 2×2 m à $2,5 \times 2,5$ m ;

— pourvoir les sols soumis à la culture d'un système efficace de drainage permettant d'éviter absolument toute stagnation prolongée, superficielle ou non, de l'eau ;

— diminuer la quantité d'eau appliquée à chaque irrigation ainsi que les intervalles entre les irrigations ;

— effectuer une étude pédologique des régions de plantation et en attendant qu'elle soit terminée, limiter essentiellement les fumures à des applications d'azote de préférence sous forme d'urée et à raison de 180-270 kg d'azote par hectare et par an en applications bimestrielles ou, au maximum, trimestrielles ;

— laisser rigoureusement un seul faux tronc productif par souche en choisissant le rejet successeur 3 à 5 mois après le début de la végétation de la plante dont il est issu ;

— ne faire de sarclages qu'au début de la culture et les supprimer lorsque les bananiers ont atteint des

dimensions suffisantes pour ombrager les interlignes ; recourir ensuite éventuellement à la destruction des mauvaises herbes pouvant se développer encore.

En l'absence d'une organisation d'assistance technique suffisamment équipée et efficace ces principes élémentaires ne furent appliqués que très lentement et peu à peu, et seulement par une élite de producteurs plus enthousiastes et progressistes ; mais finalement, depuis la fin de l'année 1959 surtout, et bien qu'avec de nombreuses modifications et adaptations, ces principes élémentaires commencèrent à être appliqués avec comme résultats une augmentation importante des fruits exportés par hectare cultivé (1).

Rendements réalisés et perspectives de rendements réalisables.

Une Commission spéciale, envoyée dans le Territoire en 1954 par le Ministère Italien des Finances pour étudier le prix de revient présumé des bananes somaliennes fixa à 71,94 quintaux par hectare et par an la production moyenne de fruits exportables pour des bananeraies de Genale, pendant la phase productive, et à 124 quintaux la production analogue pour les bananeraies du Giuba.

La même Commission fixa aussi à 4,75 années la durée économique moyenne des bananeraies, de Genale comme du Giuba, et à 3,75 années la durée moyenne de leur phase productive.

Bien que les chiffres donnent des indications sur la productivité des régions bananières de la Somalie, il semble intéressant d'indiquer les rendements obtenus, soit dans des plantations à grand écartement, soit dans des plantations à petit écartement en carré, dans une grande plantation du Giuba (la plantation de la Société Romana en Somalie) qui fut la première à suivre sur une certaine extension et avec une certaine fidélité les conseils de la mission dont on a parlé.

Les chiffres indiqués ont été obtenus en utilisant les données sur les récoltes mensuelles de toutes les bananeraies classées selon leur âge, sans tenir compte des conditions particulières de chaque terrain, des conditions saisonnières dans lesquelles durent se développer les diverses cultures, etc. Le but essentiel de l'indication de ces chiffres est de donner une idée de possibilités de production des divers types de bananeraies dans les conditions d'ambiance et techniques d'une

(1) L'exportation annuelle par hectare cultivé est passée de 69,4 quintaux en 1959, à 96,2 quintaux en 1960 et 100 quintaux en 1961.

TABLEAU II.

Comparaison de la production moyenne récoltée par hectare de bananeraies d'âge correspondant à grand écartement et à petit écartement, de la Société Romana en Somalie.

AGE DES BANANERAIES (en mois)	GRAND ÉCARTEMENT (m 5 × 5)			PETIT ÉCARTEMENT (m 1,2 × 2,2)		
	Nombre de bananeraies considérées	Surface totale (en hectares)	Production moyenne mensuelle (en quintaux)	Nombre de bananeraies considérées	Surface totale (en hectares)	Production moyenne mensuelle (en quintaux)
9	—	—	—	14	61,2	37,4
10	—	—	—	14	61,2	59,2
11	2	43,8	8,6	14	61,2	48,3
12	4	78,6	11,1	14	61,2	33,7
13	3	74,6	12,2	13	54,8	23,3
14	3	74,6	13,1	13	54,8	19,8
15	5	89,6	7,2	13	54,8	18,3
16	6	96,6	11,8	13	54,8	32,8
17	7	110,6	7,4	13	54,8	38,1
18	7	110,6	17,6	13	54,8	37,9
19	6	94,3	14,4	10	46,3	43,1
20	6	92,3	18,5	10	46,3	35,4
21	5	64,7	14,0	10	46,3	18,9
22	7	75,7	11,8	10	46,3	16,0
23	5	41,0	12,9	9	44,0	16,9
24	6	69,0	13,7	8	40,0	25,9
25	6	62,0	13,2	8	40,0	32,0
26	5	59,0	14,1	7	35,5	29,5
27	4	52,0	14,1	7	35,5	30,0
28	4	52,0	15,9	6	31,5	26,0
29	6	77,0	12,0	5	27,5	26,0
30	6	77,0	9,3	4	21,5	19,1
31	7	85,0	8,2	4	21,5	24,1
32	7	85,0	9,4	4	21,5	15,9
33	8	84,0	13,8	2	15,0	35,3
34	7	87,0	12,2	2	15,0	23,9
35	6	75,0	13,2	2	15,0	23,4
36	6	75,0	12,1	2	15,0	34,9
37	6	80,0	15,7	2	15,0	21,8
38	6	80,0	9,9	2	15,0	27,8
Moyenne mensuelle.....			12,40			629,15
Moyenne annuelle.....			148,00			349,80

bonne plantation de la Somalie ; on peut se faire une idée plus précise de ces possibilités, lorsque la culture est bien dirigée, d'après les résultats d'un essai de fumure poursuivi dans la propriété déjà citée de la Soc. Romana, essai qui, à la différence de ceux de la plupart des autres bananeraies, a été fait en suivant très rigoureusement les conseils techniques de la Mission.

L'essai a été fait sur la variété Giuba plantée à l'écartement 2 × 2 m et les traitements comparés ont été les suivants :

- 1) O — aucune fumure (témoin) ;
- 2) N — azote seul, à la dose de 200 kg par hectare et par an en quatre applications annuelles ;
- 3) L — fumier seul, à la dose de 400 quintaux par hectare et par an, en une seule application ;
- 4) Pc — paillage à refaire une fois par an ;
- 5) NP N — 200 kg et P₂O₅ 100 kg par hectare et par an, l'azote en quatre applications annuelles et le phosphore en une seule application ;
- 6) NK N — 200 kg, K₂O 100 kg par hectare et par an

en distribuant l'azote comme indiqué plus haut, le potassium en une seule application annuelle ;

7) PK P_2O_5 — 100 kg et K_2O 100 kg par hectare et par an ;

8) NPK — N 200 kg, P_2O_5 100 kg et K_2O 100 kg par hectare et par an.

La superficie de chaque parcelle était de 696,96 m² (144 souches) et la série entière d'essais, avec distribution au hasard, a été répétée quatre fois.

L'essai a donné, pour les vingt et un premiers mois de production, les résultats suivants :

TRAITEMENTS	MOYENNE MENSUELLE (qx/l/ha)	MOYENNE ANNUELLE (qx/l/ha)	PROPORTION (% pour N = 100)
O.....	32,06	384,72	71,64
N.....	44,75	537,00	100,00
L.....	39,54	474,48	88,35
Pc.....	39,37	472,44	87,97
NP.....	39,07	468,84	87,30
NK.....	39,31	471,72	87,84
PK.....	35,66	427,92	79,68
NPK.....	39,32	471,84	87,86

Sans entrer dans des considérations techniques détaillées, cet article ne traitant que de généralités, les chiffres indiqués mettent en évidence quelques faits d'un intérêt particulier et qu'on peut récapituler comme il suit :

1) En terrains appropriés les bananiers peuvent donner, s'ils sont convenablement soignés, des rendements intéressants même sans apport quelconque de fumure.

2) Les résultats de l'application d'azote seul ont montré que cet élément peut donner de loin le meilleur rendement.

3) Le phosphore, comme le potassium, semble exercer une action dépressive sur l'effet de l'azote, qu'il soit ajouté à ce dernier isolément ou ensemble.

4) L'application de fumier semble être celle qui puisse donner, après celle d'azote seul, les meilleurs résultats.

On rendra plus clair ce qui précède en disant que les meilleurs rendements enregistrés sont dus essentiellement à l'augmentation du poids de chacun des régimes récoltés et que l'essai a été limité à la comparaison des poids des fruits récoltés sans observer par ailleurs l'influence éventuelle des diverses formules de fumure sur les caractéristiques technologiques du produit.

En ce qui concerne l'effet dépressif exercé par les

fumures phosphatées et potassiques on l'a déjà observé en culture du bananier, lors d'autres essais analogues poursuivis dans la même plantation ; des réactions similaires ont été observées, sur culture d'arachide et de canne à sucre, en d'autres régions.

A part la signification certaine des chiffres indiqués, il est possible de trouver aujourd'hui, autant à Genale que sur le Giuba, des bananeraies atteignant, dépassant même quelquefois, des rendements de 600 à 650 quintaux par hectare et par an, rendements encore absolument inespérés il y a très peu d'années et qui, dus uniquement, sur le Giuba, à l'application de la nouvelle technique de plantation et de culture sont dus à Genale, en plus de cette technique, aux mesures prises récemment en cette région pour faire face aux exigences d'eau des cultures pendant les mois de sécheresse de l'Uebi. En effet, les cultivateurs de Genale, destinés il y a peu d'années encore à voir leurs bananeraies souffrir des graves conséquences des périodes de sécheresse du fleuve, recoururent d'abord à la construction, dans l'enceinte même de leur exploitation de grands bassins de réserve puis, après la découverte récente d'une riche nappe d'eau souterraine, se livrèrent soigneusement, au creusement de puits. Il existe maintenant à Genale 70 puits creusés à une profondeur variant de 80 à 100 m, dont l'eau de qualité excellente, jaillit jusqu'à 10-30 m et dont le débit horaire est de 120 à 150 m³ ; il en résulte que les perspectives d'avenir de cette région, considérées assez récemment encore avec une certaine appréhension, n'ont plus à être entrevues, au moins au point de vue agronomique, moins favorablement que celles du Giuba.

La différence notable existant encore entre les meilleurs rendements indiqués et ceux en fruits exportables par hectare cultivé, est due, comme le montrent les données statistiques des 2^e et 3^e colonnes du tableau I, à de multiples causes ; avant tout, comme déjà indiqué, l'adoption du nouveau système de plantation et de culture qui permet les rendements les plus élevés, ne se fait que peu à peu et on peut estimer que ce système ne correspond pas à plus du tiers de la production réalisée ; ont ensuite une incidence sur cette différence les causes de discordance entre la production réalisée et celle exportée ; elles sont dues à des diminutions saisonnières de rendement qui poussent les cultivateurs à conserver la dimension de leurs plantations ; la cadence des navires est aussi une raison un peu trop souvent donnée.

Étant donné, comme déjà indiqué, que la découverte des ressources de Genale en eau souterraine a fait trouver la solution au plus grand obstacle s'oppo-

sant à une production relativement continue et uniforme du bananier en cette région, il semble possible de prévoir qu'une fois réalisé le programme de fruits prévu pour cette région et l'application des principes appropriés de plantation et de culture suffisamment généralisée (probablement dans 3 ou 4 ans), la production bananière somalienne pourra se stabiliser autour d'une moyenne de 250 à 300 quintaux de fruits exportables par hectare et par an.

Principes et organisation de la distribution des licences d'exportation aux sociétés productrices.

Parallèlement à la constitution du R. A. M. B. la conception protectionniste, introduite par le monopole de la production bananière, ainsi que les limites d'absorption du marché, imposèrent l'observation d'un programme défini de production avec, comme conséquence, la répartition proportionnelle des licences de production entre les divers cultivateurs. La culture du bananier, activité libre au début, devint ainsi une culture contingentée dont, avant la guerre, la phase de production était contrôlée aussi ; à la reprise de l'activité du monopole après le conflit, l'A. M. B. se limita à établir des contrats quantitatifs

avec les sociétés de Groupement de Producteurs, contrats temporaires au début, puis annuels, puis quinquennaux depuis 1956.

Chacune des Sociétés de Groupement, réduites aujourd'hui à la seule S. A. C. A. pour l'Uebi et à la S. A. G. pour le Giuba, s'efforcèrent avec leur propre réglementation, à stabiliser les principes de répartition des quotes-parts entre les sociétaires.

La S. A. C. A. adopte pour cela un système suivant lequel la moitié du contingent global de la Société était répartie uniformément entre tous les sociétaires alors que l'autre moitié était répartie soit proportionnellement à l'extension de chacune des plantations soit par assignation d'une quote-part aux petites plantations jusqu'à (191,5 ha), de deux quotes-parts aux moyennes (192 à 292 ha) et de trois aux grandes (plus de 292 ha).

La S. A. G. adopta des principes de répartition plus directement proportionnels à l'étendue de l'unité productrice.

Étant donné que les quantités prévues allaient, quant au programme au moins, toujours en augmentant d'année en année, le chiffre absolu de chacune des licences varia proportionnellement, au moins tant que le nombre des plantations exportatrices resta stable.



PHOTO 5. — Barques en cours de chargement sur le quai de Merca pour le transport des fruits à bord du navire bananier.

TABLEAU III.
Répartition des licences d'exportation
du contingent contractuel de 1961.

S. A. C. A.

NOMBRE D'ASSOCIÉS	CONTINGENTS UNITAIRES (en qx par an)	SOMME DES CONTINGENTS (en qx par an)
a) Contingent des associés.		
25	2 766,23	69 155,75
34	2 411,02	81 974,62
101	2 055,82	207 637,82
1	1 648,32	1 648,32
10	1 380,47	13 804,70
16	1 112,62	17 801,92
7	844,77	5 913,38
16	690	11 040
2	345	690
212 (1)		409 666,58
b) Contingents agréés.		
1	9 000	9 000
1	2 100	2 100
3	2 000	6 000
1	1 900	1 900
1	1 700	1 700
5	1 500	7 500
3	1 250	3 750
6	1 200	7 200
9	1 000	9 000
5	300	4 000
10	750	7 500
3	700	2 100
7	600	4 200
2	500	1 000
2	450	900
3	400	1 200
1	250	250
1	200	200
64 (2)		69 500
276		479 186,58

(1) Qui pour 193 sont d'appartenance italienne et pour 19 somalienne.

(2) Toutes appartenant à des cultivateurs somaliens.

S. A. G.

NOMBRE D'ASSOCIÉS	CONTINGENTS UNITAIRES (en qx par an)	SOMME DES CONTINGENTS (en qx par an)
a) Contingent des associés.		
1	19 205	19 205
1	10 662	10 662
1	9 349	9 349
3	4 273	12 319
11	3 687	40 557
1	3 322,44	3 322,44
14	3 101	43 414
16	2 516	40 240
1	940,06	940,06
49 (3)		180 059
b) Contingents agréés.		
2	2 500	5 000
5	2 000	10 000
1	1 852	1 852
1	1 750	1 750
1	1 700	1 700
7	1 500	10 500
1	1 492	1 492
1	1 325	1 325
9	1 250	11 250
9	1 200	10 800
2	1 111	2 222
12	1 000	12 000
3	950	2 850
1	900	900
1	800	800
1	762	762
10	750	7 500
15	700	10 500
1	669	669
1	650	650
7	600	4 200
1	564	564
1	456	550
11	500	5 500
6	450	2 700
6	400	2 400
116 (4)		110 436
165	S. A. G.	290 945
276	S. A. C. A.	479 166,58
441	Total.....	770 111,58

(3) Dont 43 italiens et 6 somaliens.

(4) Dont 108 somaliens et 8 italiens.

Jusqu'en 1956 la production bananière était uniquement assurée par des plantations de propriétés italiennes, c'est-à-dire par des plantations ayant pour origine des concessions attribuées par le Gouvernement colonial avant la guerre, à part quelques plantations reconnues pendant la période de l'occupation britannique ou, en nombre plus réduit encore, pendant la période d'Administration Fiduciaire.

En 1956 les Sociétés de Groupement de producteurs mirent pour la première fois une certaine partie des contingents à la disposition de cultivateurs somaliens qui furent en conséquence inscrits comme sociétaires ; d'autres contingents furent mis successivement à la disposition de cultivateurs somaliens, directement par l'A. M. B. pendant les années 1958, 1959 et 1960.

Étant donné qu'à l'époque de ces contingents supplémentaires un contrat quinquennal entre l'A. M. B. et les Sociétés de producteurs, valable jusqu'à fin 1960, était déjà en vigueur, ces contingents furent attribués en dehors de ce contrat et mis à la disposition du Gouvernement somalien pour les producteurs ne faisant pas partie des Sociétés préexistantes.

La production correspondant à ces nouvelles assignations extra-contractuelles fut traitée comme celle des sociétaires de la région intéressée, mais les titulaires des nouveaux contingents n'étaient pas et ne sont pas encore aujourd'hui des Sociétaires inscrits dans la Société.

Le contingent annuel de 1961, fixé à un total de 770 000 quintaux, fut ainsi attribué pour 70 % à des cultivateurs italiens et pour 30 % à des cultivateurs

somaliens, avec une répartition des licences et une quantité globale par région indiquées dans le tableau III.

Travaux et organisation de la récolte et de l'expédition des produits.

En 1960 les deux Sociétés de groupement de producteurs (S. A. C. A. et S. A. G.) constituèrent la « Federazione Bananicoltori della Somalia » (FEBAS) chargée de traiter, avec l'A. M. B. et d'autres, toutes les questions concernant le meilleur rendement commercial du fruit. Tous les rapports avec l'A. M. B. étaient donc, à cette époque, assurés directement par la FEBAS, laquelle à son tour informait les sociétés des questions de leur compétence.

Il est d'usage que l'A. M. B. prenne, au début de chaque année, un accord de principe avec la FEBAS sur la répartition approximative du prélèvement convenu pour l'année entière ; le même « Monopolio » notifie, avec une anticipation d'un mois environ, un projet de programme mensuel avec des dates prévues d'arrivée des navires à destination des ports de Marca et de Chisimaio.

Étant donné la rareté des transports disponibles, et l'absence de moyens de stockage, toute circonstance perturbante peut bouleverser plus ou moins gravement les programmes fixés et les navires ne se présentent que trop rarement au chargement à la cadence nécessaire pour la meilleure utilisation du produit.

De toute façon les sociétés établissent les programmes d'expédition en se basant sur les programmes correspondants de chargement notifiés par l'A. M. B. L'ordre de coupe est notifié à peu près 48 heures avant l'arrivée prévue du navire, avec autorisation de commencer la coupe avec 24 heures avant l'heure prévue pour le début de l'embarquement.

L'ordre de coupe contient l'indication, pour chaque plantation, de la quantité de fruits à expédier pour la cargaison de chaque navire ainsi que le type d'emballage à employer.

Les quantités de fruits à expédier sont calculées par le service administratif de la Société proportionnellement au montant de chaque licence. Tout titulaire de contingent est autorisé, à ses propres risques, à envoyer au port une quantité de fruits dépassant de 5 % le montant de sa licence ; il est convenu que le surplus sera chargé si la capacité du navire le permet ou laissé à terre, sans aucun droit d'indemnité, dans le cas contraire.

PHOTO 6. — Bananeraie de la variété « Giuba » âgé de 8 mois. Écartement 2,2 × 2,2 m. dans une plantation de la zone de Giuba inférieure.



Les régimes sont le plus souvent transportés, à la main et sur la tête avec un petit coussin de rembourrage, ou bien sur des civières capitonnées portées sur l'épaule, de la plantation au hangar où ils sont soumis à un nettoyage, pesés et emballés.

L'emballage se fait en cageots ou selon la méthode canarienne.

La Somalie est aujourd'hui le seul pays expédiant encore une partie de sa production en régimes entiers emballés dans des cageots, et cela à cause des mauvaises conditions de transport terrestre, d'embarquement et de transport maritime. On fait cependant des efforts pour diminuer le plus possible l'emploi des cageots, beaucoup plus onéreux et encombrants que les paquets, et qui correspondent à environ 17,7 % de la production exportée, pourcentage qu'on espère pouvoir diminuer assez vite dans l'avenir.

Avant son conditionnement, le fruit subit un contrôle phytosanitaire et commercial assuré par des experts du Gouvernement somalien ; il est ensuite emballé et transporté au port d'embarquement dans des camions aménagés de façon qu'on ne puisse charger plus de trois couches de régimes au-dessus l'une de l'autre.

Les voies de communication qui joignent les zones de colonisation au port d'embarquement sont encore souvent des pistes, quoique bien tracées et entretenues le mieux possible au moyen de niveleuses ; elles donnent inmanquablement lieu à des difficultés.

Les plantations les plus lointaines sont distantes d'environ 90 km du port d'embarquement, que ce soit Merca (où on embarque la production d'Afgoi) ou Chisimaio. La distance moyenne des bananeraies de Genale est d'une trentaine de kilomètres et celle des plantations du Giuba presque double.

Au port d'embarquement, le fruit est déchargé du camion dans des petits wagons Decauville dans lesquels on le transporte jusqu'au bout de la jetée où les colis sont transférés sur des chalands qui les emmènent à bord du navire bananier accosté au-delà de la barrière de récifs coralliens à environ 2 km de la côte.

L'embarquement se fait pratiquement en pleine mer dans des conditions plus ou moins bonnes selon l'état de cette dernière et la période de la mousson.

A Chisimaio, dont la rade est mieux abritée, le transfert des colis, depuis les barques jusqu'au navire, peut se faire pendant la plus grande partie de l'année au moyen d'une noria ; à Merca ce transfert est opéré par des porteurs répartis sur une armature appuyée au flanc du navire et qui se passent les colis l'un à l'autre.

A Merca comme à Chisimaio l'embarquement s'ef-

fectue exclusivement pendant les heures de la journée. Lorsque l'état de la mer est propice la capacité de chargement est d'environ 25 000 colis par jour ; le chargement d'un navire dure donc deux à quatre jours selon son tonnage et l'état de la mer.

La dimension et l'équipement des quais, ainsi que les disponibilités d'embarcations, dans les deux ports ne permettent actuellement de charger ou décharger qu'un navire en même temps.

Importance du revenu de la culture bananière dans l'économie locale et portée des accords s'y rapportant entre l'Italie et la Somalie.

La majeure partie des exploitations agricoles détenues par des Italiens et se consacrant aujourd'hui à la bananiculture furent créées entre 1920 et 1930 pour la production du coton. La bananiculture se développa au début en tant que culture complémentaire des plantations de coton, arachide, ricin et maïs. Plus tard le bananier prit le rôle de principale culture industrielle.

Ce n'est qu'à la reprise des exportations après la guerre, par suite de la suppression des protections accordées à d'autres productions que la culture bananière devint peu à peu ce qu'elle est à présent ; c'est-à-dire l'unique production économiquement avantageuse des exploitations agricoles dans lesquelles on la fait.

On calcule que le nombre total de travailleurs qui trouvent actuellement, directement ou indirectement, un emploi grâce à l'industrie bananière est d'environ 25 000 ; la composition moyenne de la famille somalienne étant de cinq personnes on peut affirmer que 125 000 individus environ, correspondant à 40 % à peu près de la population stable du territoire de l'ex-Somalie italienne, vivent directement ou indirectement de cette source de profits.

Pour avoir une idée de l'importance du rôle de cette source de revenus dans l'économie somalienne, les données concernant l'influence de l'exportation des bananes sur la balance commerciale, sont indiquées dans le tableau suivant.

Les exportations de bananes ont représenté en effet, en moyenne, 53,2 % de la valeur de l'exportation totale pour la période de 1950 à 1960 et 64,4 % pour la période, plus courte, de 1954 à 1960.

Outre ces bienfaits, rapidement indiqués, l'économie générale et la balance commerciale du Territoire, le Trésor public local tire un profit considérable de l'industrie bananière, cette dernière représentant la source de revenus assurant à elle seule, et de très loin,

TABLEAU IV.
*Comparaison des exportations de bananes
 avec les exportations totales de la Somalie
 (en millions de somali) (1) (2).*

ANNÉE	EXPORTATION TOTALE	EXPORTATION BANANE	% EXPORTATION BANANE
1950	25,2	6,3	26,9
1951	29,9	10,0	33,7
1952	43,6	15,4	33,2
1953	34,6	14,0	40,6
1954	62,2	43,5	70,0
1955	73,8	49,5	67,1
1956	84,9	38,0	53,6
1957	76,7	45,8	59,1
1958	95,5	58,9	61,7
1959	105,7	65,0	61,4
1960	114,5 (3)	84,8 (4)	73,1
	731,8	431,7	53,2

(1) 1 Somalo = Lit. 87,50 = 1 shilling anglais, soit environ 0,7 F.

(2) Chiffres relevés dans les rapports du Gouvernement italien au Conseil de tutelle de l'O. N. U.

(3) Chiffre indiqué par l'« Ufficio Statistica della Somalia ».

(4) Chiffre calculé proportionnellement aux quantités effectivement exportées.

l'apport le plus important dans le budget des Finances de l'Administration du Pays.

On sait, à ce sujet, que le Gouvernement somalien perçoit une taxe douanière de So. 6 (= 42 F), par quintal de banane exporté, et que les producteurs sont frappés, à leur tour, d'une taxe fixe de So. 3,50 (environ 2,45 F) par quintal à titre d'impôt sur le revenu.

Outre le rapport de ces impôts directs, le Trésor profite indirectement de beaucoup d'autres rentrées, étroitement liées à l'industrie bananière. Tels sont, en effet, les droits portuaires, les taxes sur les embarquements, les droits de douane et la taxe de consommation sur les carburants et lubrifiants, les droits de douane sur le matériel et marchandises utilisés dans l'industrie bananière, l'impôt sur le revenu auquel sont soumis tous ceux qui, en plus des propriétaires d'exploitations agricoles, tirent un profit de cette industrie, les droits de douane et taxes à la consommation sur les diverses marchandises acquises par tous les travailleurs directement ou indirectement intéressés à la production et à l'exportation, etc.

Dans une étude spéciale faite en 1956 par les bureaux techniques de l'Administration Fiduciaire (1), l'ensemble de toutes les recettes dont l'industrie bananière faisait profiter le Trésor était estimé à environ 20 So. par quintal de fruit exporté.

D'après ces constatations l'industrie bananière aurait assuré, de 1950 à 1960, les pourcentages suivants des recettes totales du Trésor somalien.

TABLEAU V.
*Comparaison des recettes locales du Trésor somalien
 avec les pourcentages probables des recettes provenant de
 l'industrie bananière (en millions de So.) (1).*

ANNÉE	RECETTES LOCALES DU TRÉSOR	PART DES RECETTES PROVENANT DE L'ACTIVITÉ BANANIÈRE	PROPORTION DES RECETTES BANANIÈRES DANS LE REVENU GÉNÉRAL
1950	21,8	3,5	16,1
1951	37,1	5,8	13,5
1952	36,3	5,5	17,9
1953	31,4	6,2	19,6
1954	36,3	8,4	22,8
1955	42,2	9,9	23,4
1956	44,2	6,9	13,3
1957	48,8	8,5	17,5
1958	59,9	11,1	18,3
1959	84,8	11,8	18,6
1960	91,4 (2)	15,3	18,6
	514,7	93,1	17,7

(1) Résultats donnés dans le rapport du Gouvernement italien au Conseil de tutelle de l'O. N. U.

(2) Source : Office de statistiques de Somalie.

L'industrie bananière a dû assurer par conséquent, en moyenne, au Trésor somalien, une recette équivalente à 17,7 % de la recette locale totale apportant, pendant toute cette période, une somme de 92,1 millions de somali correspondant à un apport annuel de 8,37 millions So. (723,3 millions de livres).

Étant donné l'importance multiforme et exceptionnelle prise par l'industrie bananière dans l'économie somalienne il était naturel que cette industrie fût l'objet d'une attention particulière lors des accords passés entre l'Italie et la Somalie à la fin de la période d'Administration Fiduciaire du Territoire, ce qui eut lieu en effet avec la rédaction de l'« Accord » pour le règlement général des intérêts bananiers signé par les Plénipotentiaires des deux pays en novembre 1960.

L'Accord est valable jusqu'au 31-12-1965, avec possibilité ultérieure de renouvellement annuel, et il constitue un document d'intérêt considérable ; il prévoit l'engagement par l'Italie d'acquiescer, par l'intermédiaire de l'A. M. B. des quantités de bananes somaliennes à préciser d'année en année, sur la base de contrats à

passer entre l'A. M. B. et les Sociétés S. A. C. A. et S. A. G., conformément aux conditions négociées entre l'Administration et la FEBAS appelée à représenter les Sociétés productrices et exportatrices en ce qui concerne les rapports avec le « Monopolio ».

L'Accord fait mention de la nécessité d'une compatibilité entre les clauses qu'il contient et les obligations imposées à l'Italie par suite d'engagements internationaux pris antérieurement ; il maintient le droit de l'Italie de s'approvisionner sur d'autres marchés pour les quantités de bananes excédant le montant contractuel fixé pour la Somalie ; il fait mention de l'engagement du Gouvernement somalien d'adopter « toutes les mesures pouvant ajuster le prix du produit aux prix du marché international et assurer la bonne qualité » ; il précise ensuite que ce Gouvernement « veillera à diminuer le prix de revient, en envisageant en particulier l'adoption de dégrèvements fiscaux, surtout en ce qui concerne les droits de douane ».

Le contrôle des dispositions de l'Accord est placé sous la responsabilité d'une Commission mixte paritaire composée de représentants du Gouvernement italien (avec la participation d'un expert de l'A.M.B.) et de représentants du Gouvernement somalien (avec la participation d'un expert de la FEBAS).

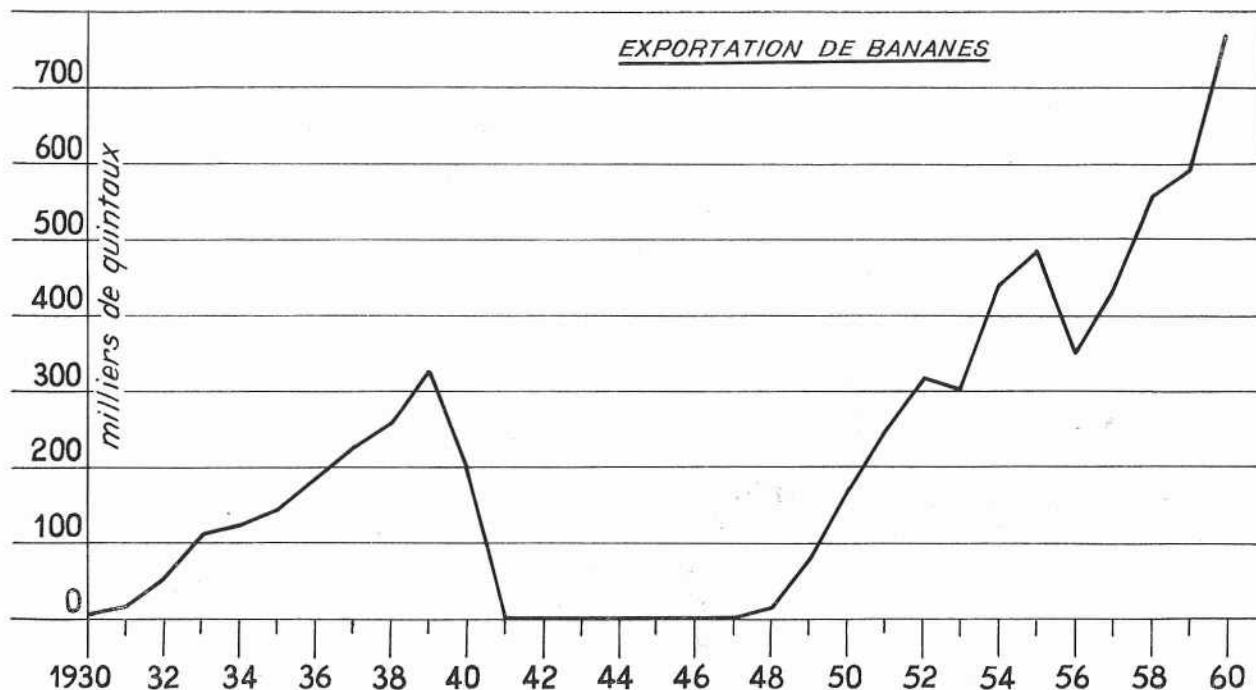
Le document est complété par un échange de notes entre les Plénipotentiaires signataires, notes dans les-

quelles on fixe à 770 000 quintaux la quantité de fruits à prélever en 1961 et dans lesquelles on précise que les 10 000 quintaux mensuels de plus prévus, par rapport à la quantité contractuelle de 1960, sont valables à partir du quatrième trimestre de 1960 ; leur répartition et leur attribution sont du ressort du Gouvernement somalien ainsi que toutes les augmentations successives éventuelles à chacun des anciens producteurs à qui on assure la disponibilité d'un contingent d'exportation au moins égal à celui qui leur fut attribué en 1960.

En se basant sur les dispositions de l'Accord, la FEBAS négocie avec l'A. M. B. les conditions de la fourniture des bananes somaliennes, pour la période du 1-1-1961 au 31-12-1965 en décidant la validité, jusqu'au 31-12-1963 d'un prix de Lit. 91 par kilogramme pour marchandise rendue fob et agréée cif, comme cela était en vigueur précédemment, avec défalcation, de 4 liras par kilogramme à verser à un Fonds spécial destiné au financement de la construction d'ouvrages infrastructuraux en Somalie pour réduire le coût des bananes à l'exportation.

D'après les textes officiels, les producteurs se sont engagés à verser 4 liras par kilogramme pour alimenter ce Fonds ; en réalité c'est le Trésor italien qui a renoncé à la moitié de la diminution de prix imposé aux producteurs, diminution se montant, pour le prix arrondi

GRAPHIQUE II.



à 95 Lit. le kilogramme, à 8 livres. Cela est confirmé par l'engagement, pris par l'A. M. B., de faire verser au Fonds la moitié de la réduction éventuelle et ultérieure de prix pouvant être imposée après nouvel examen en janvier 1964, de la situation des prix. Il en résulte l'adoption d'un principe qu'il convient de faire ressortir : c'est que le « Monopolio » participe aussi directement, en contrôlant les bénéfices, au financement de travaux destinés à consolider l'économie de l'industrie bananière en Somalie.

Les deux Sociétés confirmèrent par signature d'un contrat, l'acceptation intégrale des conditions négociées par la FEBAS ; les documents officiels correspondants furent complétés par la rédaction d'un Acte concernant les conditions et modalité de réalisation des fournitures ainsi que par celle d'un Règlement sur l'utilisation du Fonds spécial pour le financement des travaux d'infrastructure ; ce Règlement suscite le plus vif intérêt de la part de l'autorité somalienne et de l'autorité Italienne. Tout devra être mis en œuvre afin de faciliter l'exécution des travaux d'infrastructure intéressants pour l'économie bananière, même les disponibilités financières dépassant le montant du Fonds lui-même.

L'accord bananier et les Actes annexés, confirment non seulement l'importance considérable de cette activité pour l'économie actuelle et future du Territoire, mais aussi le but et la ferme intention d'obtenir une consolidation définitive de cette source de revenus et de mettre cette dernière en condition de se développer sans besoin ultérieur de subvention ou protection externe quelconque.

PHOTO 7. — Bananeraie de la variété « Poyo-Pavesi » âgée de 28 mois. Région du Giuba inférieur.



Possibilités et perspectives d'avenir de la culture bananière en Somalie.

Jusque vers la fin de 1961, à part quelques quantités insignifiantes envoyées parfois à Aden, la seule exception à la règle de l'exportation exclusive des bananes somaliennes en Italie a été représentée par quelques expéditions directes en Grèce effectuées, pour un montant total d'environ 17 000 quintaux par la seule S. A. C. A. en 1959.

De telles expéditions, consistant en quotes-parts du chargement de quelques-uns des navires bananiers affrétés par l'A. M. B. pour la Somalie ne furent d'ailleurs possibles que par la concession de ces quotes-parts à des conditions favorables par l'Administration ; cette dernière se trouvait à l'époque dans l'impossibilité de prélever, pour son propre compte en Somalie, des chargements complets et avait donc intérêt à récupérer le plus possible du volume des cales occupées même si la cession de ces dernières se faisait à des conditions nettement au-dessous du prix.

La possibilité de bénéficier de conditions de fret fortement réduites ayant cessé, l'exportation en Grèce cessa aussi ; on n'a pu la reprendre jusqu'à présent malgré de nombreuses tentatives.

En novembre 1961 l'Égypte qui, par contrat passé l'année précédente avec les Sociétés de groupement de producteurs, s'était engagée à acheter 80 000 quintaux de bananes somaliennes à prélever en douze mois aux mêmes conditions de prix que celles acceptées par l'A. M. B., (encore qu'avec acceptation définitive fob et paiement obligatoire à l'embarquement), préleva à Chisimaïo environ 9 000 quintaux de fruits. Bien que productrice importante et exportatrice de bananes, l'Égypte a passé ce contrat ; c'est pour des raisons de propagande politique qu'elle a retiré la quantité de fruit notifiée. La marchandise n'était débarquée et vendue (sans doute au-dessous du prix) en Égypte qu'après avoir été offerte à d'autres marchés européens et même (toujours au-dessous du prix) à l'A. M. B. elle-même.

Malgré l'existence de ce contrat, il est difficile de croire à la continuation de prélèvements de bananes somaliennes par l'Égypte étant donné l'existence en ce pays d'une production locale vendue sur place, au détail, 120 Lit. environ le kilogramme ; la différence avec le prix de la production somalienne ne pourrait être imputée au consommateur et devrait être nécessairement supportée directement par le Gouvernement importateur.

Le tableau suivant (tableau VI) indique les prix

contractuels et les prix moyens payés effectivement par l'A. M. B. pour les bananes sorties de Somalie depuis 1949.

Les prix contractuels appliqués aux poids des marchandises à l'arrivée doivent être considérés en réalité comme théoriques puisque toutes les cargaisons sont sujettes, selon leur état à l'arrivée à subir le rebut d'un certain nombre de colis ainsi qu'une dépréciation basée sur une « partie aliquote de dévaluation » ; il en résulte que les prix payés par le « Monopolio » pour les poids de marchandise acceptés à l'arrivée sont toujours inférieurs aux prix contractuels.

La différence entre les prix contractuels et les prix payés pendant la période considérée résulte de la confrontation des chiffres de la 3^e colonne du tableau VI, qui indique les prix théoriques moyens d'année en année basés sur les quantités de fruits effectivement prélevées par l'Administration et payées avec divers prix contractuels successivement en vigueur, avec les chiffres de la 4^e colonne du même tableau, qui indique les prix annuels moyens effectivement payés pour les poids à l'arrivée.

Naturellement, l'écart entre les prix contractuels et les prix effectivement payés est encore plus grand ; alors que ces derniers sont calculés sur le poids de la marchandise consignée fob, la diminution du poids du fruit se produisant pendant le transport maritime ainsi que l'élimination éventuelle de fruits devenus

non commercialisables à l'arrivée sont en effet à la charge des producteurs.

La 5^e colonne du tableau VI indique les prix moyens effectivement payés aux producteurs pour le poids départ et la confrontation des 3^e et 5^e colonnes permet d'évaluer l'écart important mentionné ci-dessus.

Le tableau VII indique les chiffres moyens obtenus pour les bananes acquises par l'A. M. B. en 1961 : prix perçu par le producteur pour le fruit nu sur la plantation ; frais d'envoi du fruit de la plantation fob et frais de fob à cif.

Il résulte des chiffres indiqués que le prix perçu par les producteurs pour la marchandise nue à la plantation a été, en l'année considérée, très modeste, et inférieur en réalité au prix moyen perçu par les producteurs des autres pays exportateurs auxquels l'A. M. B. achète ordinairement les fruits destinés à compléter la production somalienne, et cela bien que le coût fob et, encore plus, le coût cif de la marchandise somalienne soient supérieurs à ceux de la marchandise d'autre provenance et acquise par le « Monopolio ».

Le fait n'est pas nouveau et est dû surtout comme on l'a fait ressortir dans le rapport de la Mission plusieurs fois mentionnée déjà ; à l'incidence anormale du coût des emballages et des embarquements (ce qui augmente le coût fob) ainsi qu'à l'incidence du

TABLEAU VI.

Prix contractuels et prix effectivement payés par le « Monopolio » pour les bananes somaliennes (en Lit. par kg) (1).

ANNÉE	PRIX CONTRACTUELS SUCCESSIFS	PRIX MOYENS THÉORIQUES POUR LES DIFFÉRENTES RÉCOLTES	PRIX MOYENS RAPPORTÉS AU POIDS A L'ARRIVÉE	PRIX MOYENS RAPPORTÉS AU POIDS AU DÉPART
1949	175-170-165	168,65	167,85	?
1950	150-143	146,27	152,85	141,89
1951	143-140-139	139,24	134,65	120,79
1952	139-128	133,53	132,96	117,09
1953	128	128,01	127,87	114,54
1954	125-120	123,75	120,89	108,74
1955	112	112,00	109,46	100,78
1956	110-100 (2)	106,25	105,45	98,70
1957	106-95	101,47	99,11	93,19
1958	103-90	97,22	92,46	87,17
1959	100-90	95,26	89,87	83,68
1960	100-90	94,75	90,71	84,93
1961	87	87,00	81,07	75,38

(1) Chiffres courtoisement fournis par la FEBAS.

(2) Pour les années postérieures à l'année 1956 (comprise) le premier chiffre a été appliqué aux premiers 300 000 quintaux acquis et le second aux quantités annuelles successives.



PHOTO 8. — Régime exceptionnel (49 kg)
produit par un bananier « Giuba »

volume des emballages sur le fret maritime (ce qui augmente le coût cif).

Comme la Mission l'a souligné, le moyen de remédier aux causes de l'élévation des prix fob et cif des bananes somaliennes serait essentiellement le remplacement du système actuel d'emballage par l'emploi de simples sacs en polyéthylène: remède dont l'application exige, à son tour, quelques modifications des habitudes et de l'équipement actuel à savoir :

a) le remplacement de la variété Giuba par une autre capable de supporter l'emballage sous polyéthylène,

b) la construction de routes utilisables en toute saison et, en général, l'adoption de procédés pouvant diminuer les dégâts des fruits pendant le transport terrestre,

c) la construction d'aménagements portuaires permettant l'embarquement direct du fruit du quai à bord du navire, et, sans risque excessif, l'embarquement du produit emballé sous polyéthylène.

Quant au remplacement de la variété, il est en train de se réaliser, en ce sens que la Somalie dispose déjà de

quelques dizaines de milliers de rejets de la variété Poyo de double provenance :

1) une expédition de matériel courtoisement fourni par la Station de Foulaya (Guinée) de l'Institut Français de Recherches Fruitières Outre-Mer et expédié en Somalie après une période nécessaire de multiplication et de quarantaine,

2) une expédition de matériel envoyé directement de la Côte d'Ivoire en Somalie par les soins de quelques cultivateurs de Genale intéressés à une exploitation bananière en ce Territoire.

En même temps que se faisait la multiplication sur place de ce matériel, on isolait et multipliait le bananier qu'on croit être une mutation locale de la variété Giuba, mais qui ressemble, par beaucoup de ses caractéristiques biologiques, morphologiques et technologiques, à la variété Poyo. Pour le différencier de la Poyo ordinaire, on l'a nommé conventionnellement pseudo Poyo ou (d'après le nom du cultivateur qui l'a isolé le premier) Poyo-Pavesi.

Poyo Guinée, Poyo Côte d'Ivoire et Poyo Pavesi sont encore en observation locale depuis deux ans ;



PHOTO 9. — Régime de variété « Poyo-Pavesi » dans une bananeraie de 20 mois. Région de Giuba inférieure.

non seulement leurs productions respectives sont assez difficiles à différencier (en admettant qu'elles soient différentes) mais les données rassemblées permettent d'affirmer sans hésitation que leur adaptation aux conditions de l'ambiance locale est dans l'ensemble pleinement satisfaisante.

Toujours est-il qu'alors que certaines quantités de Poyo et Poyo-Pavesi sont emballées et expédiées de Genale, depuis plus d'un an sans inconvénients, de petites quantités d'environ deux centaines de régimes de la même variété sont expédiées de Giuba, depuis six mois, dans des sacs de polyéthylène, avec des résultats absolument encourageants bien que susceptibles d'amélioration.

L'exploitation du Giuba qui donne lieu à ces essais d'expéditions dispose déjà de 5 ha de bananiers Poyo et Poyo-Pavesi, dont 1,5 ha de bananiers âgés de vingt mois et ayant produit pendant les douze derniers mois à peu près 500 quintaux de fruits exportables par hectare.

Le propriétaire de cette plantation a calculé que l'exploitation des Poyo sous polyéthylène permet une

économie de 12,70 Lit. au kilogramme sur le seul prix fob par rapport à l'exportation de la Giuba sous emballage classique, et cela pour les raisons suivantes :

— diminution du coût du matériel et des travaux d'emballage.	Lit. 10,50
— économie dans les frais de récolte et de manipulation en raison du plus grand poids des régimes	1,33
— économie dans les frais de transport terrestre en raison de la densité plus grande de la marchandise expédiée .	<u>0,87</u>
	Lit. 12,70

En ce qui concerne les projets de systématisation des routes de jonction des régions de production aux ports d'embarquement, 600 millions de lire à dépenser dans les deux régions à titre du « Fonds spécial pour l'infrastructure » seront bientôt disponibles, et l'on sait que devront débiter cet été les travaux d'asphaltage de la route de Vittorio d'Africa à Afoi, financés par le Fonds de développement du

TABLEAU VII.

Chiffres moyens des coûts et frais concernant la production, le rendu fob et le rendu cif des bananes somaliennes en 1961.

	en Lit./kg net
A. Frais pour le voyage des fruits de la plantation à fob :	
— coût emballages (matériel et main-d'œuvre)	13,25
— transport plantation-port d'embarquement.....	3,60
— frais d'embarquement, arrimage et taxe portuaire.....	6,46
— douane exportation.....	5,34
— frais généraux et services :	
— divers (contrôle et reconditionnement colis, visite phytopathologiques, commissionnaires, contrôle déchargement, etc.).....	1,38
— frais généraux Société et F.E.B.A.S.	4,16
— frais transfert valeur en espèces...	1,06
— Intérêts passifs.....	0,72
— frais timbres factures.....	0,39
— impôt sur revenu et taxe municipale.....	4,29
Frais totaux de plantation à fob.	40,65
B. Frais de rendu fob à cif :	
— fret maritime	54,00
Frais totaux du rendu fob à cif..	54,00
C. Prix moyen cif sans rebut ni déchets.....	129,36
(Moins frais de la plantation à fob + frais de fob à cif).....	94,65
D. Montant moyen perçu par le producteur pour le fruit nu plantation, y compris frais de production et bénéfice.....	34,71

Marché Commun, cette route asphaltée joindra pratiquement la région de Genale au port de Mogadiscio ; enfin, en octobre 1962, doivent commencer les travaux de la route asphaltée Chisimaio-Gelib financés par l'Allemagne Fédérale. Cette route joindra la région du Giuba à son port naturel Chisimaio.

En ce qui concerne, enfin, les projets portuaires, le début des travaux de la construction du port de Chisimaio, d'après un projet étudié et financé par le Fonds de Prêts du Gouvernement américain est imminent ; le débarcadère de Merca est en voie d'agrandissement et à charge du Fonds spécial et l'on parle avec insistance de la possibilité de réalisation prochaine du port de Mogadiscio.

Étant donné que l'Italie a passé l'Accord bananier avec l'intention de consolider les bases de cette source de revenus essentielle pour l'économie somalienne, et la rendre autonome et compétitive à la fin de la période de protectionisme représentée par l'Accord lui-même, la clé de tout le problème semble être évidemment de savoir si la culture bananière somalienne pourra ou

non obtenir une véritable autonomie économique, question qui s'identifie avec la reconnaissance des économies possibles sur les coûts actuels autres que ceux de la production lorsqu'on aura rendu possibles l'expédition du fruit sous polyéthylène et l'embarquement direct du quai à bord du navire ; cette question s'identifie aussi avec la possibilité plus ou moins proche d'exécution d'un pareil programme.

On estime à cet égard que dans le cas où l'on disposerait d'un port, les économies réalisables sur les coûts actuels pourraient être les suivantes :

	COUT ACTUEL	COUT APRÈS RÉDUC- TION	DIFFÉ- RENCE
	(Lit. par kg net)		
Coût emballage (matériel et main-d'œuvre)	13,25	3	10,25
Frais d'embarquement et arrimage	6,12	3	3,12
Fret maritime	54	37	17,00
	73,37	43	30,37

On n'a fait aucun calcul tenant compte des économies qu'on pourrait faire, pendant le stade production ; en appliquant les procédés les plus modernes d'amélioration et de perfectionnement ; on estime prudent d'être assez réservé à ce sujet, un renchérissement de certains postes des coûts locaux pouvant se produire ; dans l'étude des possibilités de réduction des coûts autres que ceux de la production on n'a tenu compte également que des principaux postes ; en soustrayant le montant total de cette économie du coût moyen cif réel des bananes acquises par l'A. M. B. en 1961 on obtient le chiffre de Lit. 98,99 (129,36 — 30,37) chiffre correspondant à un coût encore assez élevé du fret et qui malgré cela est estimé suffisamment compétitif.

Si, comme c'est probable, le port de Chisimaio peut commencer à fonctionner en 1963 et si les projets de construction du port de Mogadiscio se réalisent entre-temps, il n'est pas douteux qu'on puisse envisager avec confiance la consolidation, avant la fin de l'Accord passé avec l'Italie, de l'économie bananière comme source de revenus.

Rome, 30 avril 1962.